

Communiqué

Question sur les moyens de pôle-Emploi lors du débat du 16 février 2012.

Mme. la présidente. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Monsieur le ministre, le candidat-président que vous soutenez propose de stigmatiser les chômeurs à travers un référendum sur les droits et les obligations des demandeurs d'emploi, alors que vous avez vous-même fait voter en 2008 une loi sur ce sujet.

Les quatre millions de demandeurs d'emploi ne veulent pas d'un référendum, mais d'un accompagnement renforcé et personnalisé pour un retour à l'emploi durable.

Nous venons de publier, avec mon collègue Michel Heinrich, un rapport du comité d'évaluation et de contrôle sur la performance des politiques sociales en Europe. Qu'avons-nous constaté ? Les moyens humains de Pôle emploi sont significativement inférieurs à ceux de ses homologues européens. Chez nos voisins allemands, à qui vous aimez nous comparer, les effectifs du service public de l'emploi étaient de 420 équivalents temps plein pour 10 000 chômeurs en 2010, contre 215 seulement en France. Dans certaines agences, un conseiller doit suivre jusqu'à 600 demandeurs d'emploi : mission impossible !

Plusieurs pays européens ont également fait preuve de davantage de réactivité et de pragmatisme dans la crise en adaptant les moyens du service public de l'emploi à la conjoncture et au niveau du chômage. Le Royaume-Uni a ainsi recruté 16 000 conseillers supplémentaires en 2009 et l'Allemagne 5 000.

Notre rapport souligne également que les contacts avec les demandeurs d'emploi sont moins fréquents en France. Par ailleurs, les conseillers allemands, suédois ou britanniques ont davantage d'autonomie et de ressources pour aider au retour à l'emploi des chômeurs.

Nous préconisons la fin de la généralisation du métier unique, le renforcement de l'expertise et de l'autonomie des conseillers de Pôle emploi, l'intensification des contacts avec les demandeurs d'emploi et, surtout, une augmentation des moyens humains de Pôle emploi en fonction de la hausse du chômage.

Vous avez supprimé 1 800 emplois en 2011 avant de proposer de créer 1 000 CDD en 2012 et d'annoncer 2 000 redéploiements, ce qui est dérisoire au regard du million de chômeurs supplémentaires depuis cinq ans.

Monsieur le ministre, allez-vous enfin prendre la mesure des changements à opérer au sein de Pôle emploi, en lui accordant plus de moyens humains pour un meilleur accompagnement des chômeurs, ainsi que le propose François Hollande ? (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

M. Xavier Bertrand, ministre. Monsieur le député, j'aurai grand plaisir à vous transmettre la nouvelle convention tripartite.

Ne vous faites pas plaisir en maniant des chiffres qui travestissent la réalité : vous ne pouvez parler d'un million de chômeurs de plus, à moins de compter les

travailleurs à temps partiel. Est-ce à dire que vous les considérez comme des chômeurs ? Pas moi. Je doute que cela leur fasse plaisir.

Ne cherchez pas à danser d'un pied sur l'autre ; vous avez tort. Comme tout un chacun, vous disposez des chiffres du BIT, reconnus et respectés de tous.

Par ailleurs, je connais bien toutes les catégories de demandeurs d'emploi ; je suis désolé, mais les travailleurs à temps partiel ne sont pas considérés comme des chômeurs.

Si vous avez lu la convention tripartite, vous savez que ce que vous indiquez y figure. Mais c'est là l'un de vos travers : vous cherchez à mettre vos pieds dans les chaussons des autres... Au lieu de reconnaître ce qui va dans le bon sens, vous dites que c'est ce qu'il faudrait faire.

Prendre mieux en compte les besoins des demandeurs d'emploi, ne pas se couper des entreprises, alléger les formalités pour les agents de Pôle emploi : c'est exactement ce que je souhaitais et c'est ce qui est signé dans la convention tripartite.

Y figurent aussi les 2 000 ETP, qui seront redéployés et se trouveront au guichet, devant les demandeurs d'emploi. Lors du sommet Pôle emploi du 18 janvier, le recrutement de 1 000 CDD pour une durée d'un an a été décidé : ils seront opérationnels avant la fin du mois, de façon à faire face aux besoins.

C'était ce que demandaient les partenaires sociaux et nous allons dans ce sens. Il vous est impossible de le reconnaître, c'est dommage.